

AUX: Titulaires de permis de services de garde d'enfants
Gestionnaires de services municipaux regroupés (GSMR) et
Conseils d'administration des services sociaux de district
(CADSS)
Premières nations ayant des programmes de services de garde
d'enfants agréés et des programmes pour l'enfant et la famille

DE: Holly Moran
Sous-ministre adjointe
Division de la petite enfance et de la garde d'enfants

DATE: 16 décembre 2021

OBJET: Hiver 2021-2022, COVID-19: mise à jour sur la santé et la sécurité
dans le secteur de la garde d'enfants et de la petite enfance

Merci pour votre dévouement et votre engagement continu à assurer la sécurité et l'accessibilité des services de garde d'enfants et des centres pour l'enfant et la famille ON y va pour les enfants, les familles et le personnel travaillant dans le secteur de la garde d'enfants et de la petite enfance.

À l'approche du temps des Fêtes, le ministère de l'Éducation souhaite faire une mise à jour sur l'outil de [Dépistage de la COVID-19 pour les écoles et les services de garde d'enfants](#) et apporter des précisions sur les exigences en matière de dépistage rapide de l'antigène dans les milieux de garde d'enfants. En respectant ces exigences, nous pourrions tous profiter d'un temps des fêtes plus sécuritaire et soutenir la continuité des programmes de garde d'enfants et de la petite enfance au cours de la nouvelle année.

Dépistage de la COVID-19 pour les écoles et les services de garde d'enfants:

Comme vous le savez, en tant que mesure de sécurité renforcée, les services de garde d'enfants agréés, les fournisseurs de services de garde d'enfants en milieu familial, les programmes avant et après l'école et les programmes ON y va devront mettre en œuvre une validation quotidienne sur place de la confirmation du dépistage quotidien avant ou à l'arrivée sur les lieux pendant les deux semaines suivant les vacances d'hiver. Nous savons que de nombreux programmes vérifient les résultats de dépistage quotidiennement. Toutefois, si vous ne vérifiez pas actuellement les résultats du dépistage pour chaque personne avant l'entrée, assurez-vous de le faire pendant au

moins les deux premières semaines de janvier.

Afin de clarifier davantage les exigences en matière d'isolement, l'outil de [Dépistage de la COVID-19 pour les écoles et les services de garde d'enfants](#) sera mis à jour pour inclure une question concernant les membres du foyer qui ont été testés positifs à un test de dépistage rapide des antigènes. Lorsqu'une personne obtient un résultat positif à un test de dépistage rapide des antigènes, tous les membres du foyer qui ne sont pas complètement vaccinés doivent également rester à la maison pendant que la personne cherche à obtenir un test PCR de confirmation.

Veuillez-vous assurer que le personnel et les familles connaissent et utilisent le dépisteur mis à jour lorsqu'ils retourneront dans les milieux de garde d'enfants en janvier.

Test de dépistage rapide des antigènes:

Comme vous le savez, tous les programmes de garde d'enfants doivent avoir une politique de divulgation des vaccins de la COVID-19 en place qui exige que les personnes fournissent une preuve :

1. d'une vaccination complète contre la COVID-19; ou
2. d'une exemption médicale documentée; ou
3. de leur participation à une séance d'information sur les avantages de la vaccination contre la COVID-19.

Les personnes visées par cette politique qui ne présentent pas de preuve de vaccination doivent se soumettre régulièrement à un test de dépistage rapide des antigènes et fournir une preuve de résultats négatifs trois fois par semaine. (Veuillez noter que le test est facultatif pour les centres de garde agréés dans les communautés des Premières Nations).

Lorsqu'un programme est fermé pendant les Fêtes, les personnes soumises aux exigences de dépistage **doivent remplir les exigences de dépistage et de test de dépistage rapide des antigènes dès la reprise des activités et avant de retourner dans les milieux de garde d'enfants en janvier**. Les personnes soumises aux exigences de dépistage ne sont pas tenues d'effectuer un test de dépistage rapide des antigènes pendant la fermeture des milieux de garde d'enfants. Si votre programme n'est pas fermé, les exigences en matière de dépistage de l'antigène rapide continuent de s'appliquer.

Pour de plus amples détails sur les mesures de santé et de sécurité requises pour la petite enfance et les services de garde, veuillez consulter les [documents d'orientation sur les services de garde d'enfants, les programmes avant et après l'école et les centres pour l'enfant et la famille ON y va pendant la COVID-19](#).

Je vous remercie des efforts que vous avez déployés pour vous conformer à ces exigences et de votre engagement continu envers les enfants et les familles de l'Ontario.

Je vous souhaite, à vous et à vos familles, une période des fêtes joyeuses et reposantes et je me réjouis de la poursuite de notre collaboration.

Cordialement,

Holly Moran
Sous-ministre adjointe
Division de la petite enfance et de la garde d'enfants